

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 avril 2013
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZÉAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX AQUITAINE PIONNIERES - Incubateur au féminin Bordeaux
Aquitaine - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision -
Autorisation.**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association Bordeaux Aquitaine Pionnières est affiliée à la Fédération Pionnières créée en 2008 à Paris. La Fédération Pionnières regroupe à ce jour 13 incubateurs en France et 4 à l'étranger (2 au Maroc, 1 au Luxembourg et 1 en Belgique), elle a pour mission de coordonner l'action des différents incubateurs Pionnières et de poursuivre le déploiement des incubateurs en France et à l'étranger en menant des actions de communication sur les pratiques et de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. La Fédération a réalisé des résultats significatifs avec plus de 2 500 appels à projets reçus, 350 créatrices ayant suivi le parcours de pré-incubation, 150 sociétés incubées et un total de 262 sociétés créées. Des créatrices Pionnières ont été lauréates de prix garantissant leur potentiel économique et la pertinence de leur offre.

Depuis 6 ans que les incubateurs existent, les résultats ont prouvé que les freins particuliers (faible taux d'entreprises créées par des femmes (30 %)), peu de créatrices dans les incubateurs existants, stéréotypes persistants quant à la capacité des femmes à mener des projets entrepreneuriaux ambitieux) rencontrés par les futures créatrices nécessitent un accompagnement particulier. Un incubateur de ce type contribue au développement économique territorial en favorisant la création de sociétés avec un fort potentiel de création d'emplois et participe à l'image d'innovation en développant des services inédits. A ce jour, 30 personnes ont été bénéficiaires du dispositif d'incubateur au féminin.

Présentation de l'Incubateur

L'incubateur présenté par l'association Aquitaine Pionnières, propose des solutions appropriées qui permettent d'accompagner les porteuses de projet qui veulent créer dans le secteur des services, secteur où les femmes créent en priorité et qui propose un nombre important de demandes non satisfaites. Ces projets doivent avoir un aspect innovant à la fois technologique, social et sociétal et un potentiel économique, qui montre que la créatrice peut créer des emplois dès le début de ses activités.

La mission d'aide à la création d'entreprise comprend plusieurs étapes :

- un principe de sélection : le projet déposé doit répondre aux critères de sélection (état d'avancement du projet, volet novateur dans le secteur des services et potentiel d'emplois)
- un accompagnement personnalisé du projet à la création de la société (pré incubation) et de la création à la consolidation de la société durant la première année d'activité (incubation)

- un hébergement pour les créatrices dans des bureaux équipés
- une mise en relation avec les réseaux partenaires identifiés, l'organisation d'ateliers collectifs, de rencontres entre créatrices
- des services d'aide à la personne pour faciliter la conciliation des vies des créatrices (conciergerie d'entreprise)
- un suivi après sortie de l'incubateur

Pour réaliser cette mission Bordeaux Aquitaine Pionnières regroupe 22 adhérents, 11 bénévoles et un salarié en CDI à temps plein, responsable de l'incubateur.

En 2012, pour sa première année d'activité, Bordeaux Aquitaine Pionnières a pu démarrer l'accompagnement des premières créatrices. L'installation de Bordeaux Aquitaine Pionnières au sein de l'Ecosystème Darwin a déjà permis d'héberger une dizaine de sociétés.

134 demandes d'accompagnements ont été reçues, 55 entretiens ont été réalisés dont 79 réorientations. Ces entretiens permettent d'évaluer l'adéquation du profil du porteur et de son projet. 12 créatrices (11 projets) ont été accompagnées en pré-incubation, dans des domaines d'activité variés (organisation d'évènements sportif et culturel, commerce, bien être esthétique pour personnes handicapées, culture potagère, circuit court alimentaire, textiles recyclés création de vêtements, etc....). 2 créatrices ont pu créer leur société et ont démarré la période d'incubation (**Handi performance** spécialisée dans la formation managers pour le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées et **SAS Chantelle** qui développe une nouvelle gamme de cosmétiques contre les méfaits du tabac).

Programme d'actions

Un partenariat pédagogique avec l'ISEG prévoit la mise à disposition de stagiaires pour les créatrices et la participation à un événement sur la création d'entreprise en début d'année 2013.

Les actions réalisées en termes d'animation et d'accompagnement sont au-delà des prévisions avec un nombre d'ateliers et de rencontres important. L'association gère également l'animation du site internet de la fédération, la réalisation de documents de communication et de présentation de l'incubateur distribués sur les salons (flyers, plaquettes).

Parallèlement un temps de travail important est consacré à l'organisation du fonctionnement de la structure et au recrutement des ressources humaines.

En 2013, la structure continuera à mener des actions de communication élargie pour faire connaître son activité en participant aux nombreux forums / salons de l'emploi et sur la création d'entreprise et de l'innovation. Des interventions pédagogiques de sensibilisation à la création d'entreprise seront faites dans les universités et les grandes écoles.

Bordeaux Aquitaine Pionnières prévoit d'accompagner 15 créatrices en pré incubation en multipliant les interventions de sensibilisation à la création d'entreprise. Des ateliers collectifs seront organisés pour les entrepreneures sur les thèmes de la création d'entreprise. L'association prévoit d'héberger 7 nouvelles sociétés en incubation et de continuer à accompagner 5 créatrices en incubation non hébergée.

L'activité d'Aquitaine Pionnières entre dans le cadre des politiques communautaires menées en faveur de la création d'entreprises et d'emplois, dans le sens où elle permet :

- de favoriser et de développer la création d'entreprises au féminin présentant un caractère innovant sur le territoire de la CUB, et en partenariat avec les structures existantes.
- d'apporter une solution pour les femmes porteuses d'un projet de création d'entreprises à fort potentiel de création d'emploi et dans des domaines de services innovants.
- de sensibiliser un large public à l'entrepreneuriat au féminin, de créer des emplois nouveaux et durables sur le territoire de l'agglomération.

Budget prévisionnel de fonctionnement

L'association Bordeaux Aquitaine Pionnières a sollicité la Communauté Urbaine pour un partenariat financier à hauteur de 17 700 € pour un budget de fonctionnement de 118 000 € T.T.C.

Au regard de l'application du règlement d'intervention adopté par délibération n° 2012/0326 du Conseil Communauté Urbaine du 25 mai 2012 (dont la partie relative à la participation financière de la Communauté Urbaine au fonctionnement des couveuses d'entreprise), notre établissement public est susceptible d'intervenir à hauteur de 15% maximum du budget annuel, soit, en l'occurrence, 15% de 118 000 €, soit 17 700 €.

Le budget prévisionnel ci-après retrace le détail du montant des dépenses subventionnables de 118 000 T.T.C sur lequel la Communauté Urbaine entend participer à hauteur de 17 700 € :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats	5 500	Ventes	30 000
Services extérieurs	39 500	Subventions d'exploitation	
Autres services extérieurs	26 500	Région	10 000
Impôts et taxes	500	Direction Régionale aux Droits des Femmes	2 000
Charges de personnel	43 000	Ville de Bordeaux	25 000
Autres charges de gestion courante	3 000	CUB	17 700
		Fonds européens	19 000
		Sponsors privés	13 300
		Autres produits de gestion	1 000
TOTAL	118 000	TOTAL	118 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Règlement d'Intervention de la Communauté urbaine du 25 mai 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le soutien de la Communauté Urbaine à ce type de structure contribue au développement économique de l'agglomération en favorisant la création d'entreprises à fort potentiel d'innovation, et participe à l'attractivité du territoire en développant des services inédits.

DECIDE

Article 1 : l'attribution à l'association Bordeaux Aquitaine Pionnières d'une subvention de 17 700 € pour le programme d'actions relatif au fonctionnement d'un incubateur au féminin.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention communautaire.

Article 3 : la dépense afférente à cette subvention sera imputée sur le budget principal de

l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 MAI 2013**

PUBLIÉ LE : 13 MAI 2013

M. FRANCK MAURRAS